

SAIO

Nancy, le 11/04/2025

Affaire suivie par :
Valérie ANCLIN

Tél : 03 83 86 20 20
Mél : ce.saio@ac-nancy-metz.fr

Rectorat académie de Nancy-Metz

9 rue des Brice
CO n°30013
54035 NANCY Cedex

Le Recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs des établissements publics et
privés hors contrat

Mesdames et messieurs les inspecteurs
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

S/c Messieurs les directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Objet : Politique d'orientation - Enjeux relatifs à l'affectation

Références :

Note de service du 23 mai 2023 - BO n°4 du 23 janvier 2025 - Décret N°2024-109 du 14 février 2024 - Circulaire de politique d'orientation en région Grand-Est 2024-2027 du 12 septembre 2024 - Circulaire de prévention du décrochage en Grand-Est du 24 avril 2024

La politique nationale place l'orientation au cœur du système éducatif, la considérant comme un enjeu majeur pour la réussite et l'insertion sociale et professionnelle que la République porte pour chaque jeune.

Le parcours avenir doit permettre à l'élève de développer son ambition sociale et scolaire et de construire son projet de formation et d'orientation en découvrant les principes et la diversité du monde économique, social et professionnel en constante évolution. Il encourage l'acquisition de connaissances et de qualifications, le développement de compétences ainsi que la réorientation des parcours scolaire, étudiant puis professionnel tout au long de la vie. Ce programme s'appuie sur la Loi du 5 mars 2015 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et à la Résolution adoptée le 21 novembre 2008 par l'Union européenne.

La découverte des métiers telle que formalisée dans la note de service du 23-05-2023 participe au parcours avenir et s'inscrit pleinement dans l'accompagnement à l'ouverture au monde et aux métiers d'avenir. L'orientation des élèves se construit dès la 6^{ème} et se renforce en 5^{ème}, s'inscrivant dans une démarche continue tout au long de la scolarité.

L'orientation et l'affectation constituent un enjeu majeur pour une scolarité sans rupture pour tous les élèves. La qualité de l'accompagnement à l'orientation doit participer à la qualité de l'affectation de nos élèves. En cohérence, la circulaire d'orientation en région académique Grand-Est décline cette politique nationale autour de cinq axes d'engagement :

- Conforter le parcours avenir.
- Eclairer les choix des élèves.
- Favoriser la politique d'égalité des chances et de mixité sociale et scolaire.
- Accompagner l'accès à la qualification et les choix vers la poursuite d'étude et/ou l'insertion professionnelle.
- Accompagner la transition bac-3 bac+3.

Il convient aussi que notre école poursuive les efforts engagés pour favoriser la persévérance scolaire et limiter les ruptures. La circulaire de prévention du décrochage de région académique, datée du 23 avril 2024, souligne notre devoir d'anticiper et d'accompagner les élèves à risque ou en situation de décrochage, afin d'éviter qu'ils ne

quittent le système scolaire sans diplôme.

La Délégation Régionale Académique à l'Information et à l'Orientation (DRAIO) organise un cycle de rencontres consacré à l'accompagnement des élèves dans leur orientation et à la prévention du décrochage scolaire. Ces rendez-vous s'appuient sur les circulaires académiques dédiées à ces enjeux. Le calendrier correspondant est disponible en annexe de cette publication.

Affectation 2025 : Vers le zéro élève non affecté

L'objectif principal demeure de garantir qu'aucun élève ne reste sans affectation à la rentrée. Les dispositions mises en œuvre en 2024 sont reconduites et inscrites dans notre calendrier d'affectation.

Conformément aux consignes ministérielles :

- **Le pré-tour d'affectation** : Identification des élèves dont les vœux pourraient ne pas aboutir. Les chefs d'établissement informeront dans les meilleurs délais les familles pour ajuster et élargir les vœux.
- **Les résultats du tour principal seront diffusés nationalement le 27 Juin.**
- **Les délais d'inscription** aux lycées seront contraints et opposables, encadrés par le décret N°2024-109 du 14 février 2024. Pour l'académie, le délai d'inscription après le tour principal s'étendra **du 27 juin au 02 juillet 2025**.
Au vu des contraintes calendaires importantes tant pour les établissements que pour les services, la mise en œuvre du **Service d'inscription en Ligne (SIL)** au sein de tous les établissements scolaires. L'anticipation de l'accompagnement des familles les plus éloignées et les plus fragilisées sera essentiel.
- **Trois tours suivants** seront organisés :
 - ✓ Tour suivant 1 : 08 juillet 2025
 - ✓ Tour suivant 2 : 04 septembre 2025
 - ✓ Tour suivant 3 : 19 septembre 2025
- **Le recensement des inscrits non présents** à la rentrée contribuera à identifier les places nouvellement disponibles pour favoriser l'affectation du tour suivant du 4 Septembre.

Evolutions à noter :

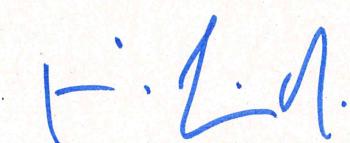
- Les élèves de 3ème admis à candidater en CAP Public Prioritaire sont désormais autorisés à postuler en 2^{nde} professionnelle, sous réserve d'une décision d'orientation favorable.
- Dans le cadre des passerelles vers la 1^{ère} professionnelle, l'avis sera émis par l'établissement d'accueil porteur de la formation sollicitée par l'élève souhaitant changer d'orientation.

Concernant la voie professionnelle et l'équilibre avec la voie générale et technologique :

Notre objectif demeure de promouvoir la voie professionnelle en tant que parcours d'excellence, offrant à tous les élèves des perspectives ambitieuses d'insertion professionnelle et de poursuite d'études. Cette orientation nécessite d'être construite, réfléchie et **choisie**, et ne peut s'effectuer par défaut.

L'observation des intentions des familles doit conduire à consolider l'accompagnement éducatif et pédagogique pour permettre une réelle adhésion des élèves et des familles au projet d'orientation et favoriser la réussite. Le renforcement de l'accompagnement à l'orientation est un défi que nous devons relever ensemble.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et de celui de vos équipes et vous en remercie vivement.



Le Recteur de l'académie de Nancy-Metz

Pierre-François MOURIER